FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°656

Du 24 janvier 2024

District de Savoie de Football
B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX
Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81
Email : district@savoie.fff.fr
Site : http://savoie.fff.fr

DEMANDE DE MÉDAILLES JEUNESSE ET SPORTS

Les clubs qui souhaitent voir récompenser un adhérent de leur club (dirigeant/dirigeante, éducateur, membre du bureau ou des manifestations, arbitre) par l'obtention d'une **médaille jeunesse et Sports** (bronze argent ou or) sont priés de contacter :

Maurice BILLAUD au 07 50 46 30 08.
Avant le 31 janvier 2024 délai de rigueur

Médaille de bronze à partir de 6 années

Médaille d'argent après 10 années
dont 4 après la médaille de bronze

Médaille d'or après 15 années
dont 5 après la médaille d'argent

DEMANDE DE MÉDAILLES LIGUE LAURAFOOT

Les clubs qui souhaitent voir récompenser un adhérent de leur club (dirigeant/dirigeante, éducateur, membre du bureau ou des manifestations, arbitre) par l'obtention d'une **médaille de Ligue Auvergne Rhône-Alpes de football**, sont priés de bien vouloir faire parvenir au Secrétariat du District de Savoie, une demande, **avant le 4 mars 2024**, délais de rigueur (imprimé en annexe).

Contingent pour la Savoie

Médaille d'or : 1
Médaille de Vermeil : 3
Médaille d'Argent : 9

Une seule demande par club

La commission des Médailles demande aux clubs de faire effort et de faire parvenir les demandes (imprimé en annexe), au **District de Savoie, avant le 4 mars 2024**

SOMMAIRE

Comité Directeur ..... page 2
Secrétariat ..... page 3-4
Trésorerie ..... page 4
Commission FMI ..... page 5 -6
Commission Sportive ..... page 7 -8
Commission des Jeunes ..... page 9 -12
Commission Futsal ..... page 13 - 19
Commission Fair Play ..... page 20
Commission des Coupes ..... page 21 -24
Commission Féminine ..... page 25
Commission Foot Loisirs ..... page 25
Commission Technique ..... page 27 -30
Commission d'Appel Disciplinaire ..... page 31 -32
Commission des Arbitres ..... page 33 -36
Commission FAFA ..... page 37
Commission des Terrains et Installations Sportives ..... page 38 - 41
Commission de Discipline ..... page 42 - 43
Annexes ..... page 44

DES SAVOIE
Partenaire du District de Football de Savoie
Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.

COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 22 janvier 2024

Journée des bénévoles

Cette année, la journée des bénévoles aura lieu à Lyon le samedi 23 mars à l'occasion de la rencontre :

FRANCE - ALLEMAGNE

Départ groupé de Chambéry dans la matinée, le trajet se fera en bus, retour après le match. Déplacement pris en charge par le district.

Programme :

- **12h45, repas et spectacle offerts par la FFF à proximité du Groupama Stadium.**
- **19h00, ouverture du stade, billets et cocktail (avant match, mi-temps et après-match) offerts par la FFF**

Les clubs suivants sont priés de nous désigner un(e) bénévole avant **le 4 février :**
CHALLES SF, COEUR DE SAVOIE FOOTBALL, US CHARTREUSE GUIERS, FC DES BAUGES, AS MONTAGNY, FC HAUTE TARENTAISE, MARTHOD SP.
Sans réponse à cette date, d'autres clubs seront choisis.

Pour participer à la journée des Bénévoles, il faut le nom, prénom, numéro de licence de la personne proposée, être licencié FFF et dirigeant depuis au moins 5 ans, avoir un minimum de 18 ans à la date de l'évènement.

CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL : Nous sommes désolés, mais la FFF n'accorde pas de dérogation.

Lettre du président de la FFF « Les problématiques de Laïcité »

Vous trouverez en annexe un courrier du président de la FFF concernant les problématiques de laïcité. Ainsi, le port de « casques » ou de « vêtements couvrant » pour d'éventuelles raisons médicales est **STRICTEMENT encadré.** Nous restons à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.

Notes aux clubs

US LA MOTTE SERVOLEX : Suite à votre demande, vous serez reçu au district le lundi 5 février à 18 h 00.

Note aux clubs ayant une équipe féminine (séniors, U15F ou U18F) : Le district offre des places (10 maximum par club) aux clubs concernés pour le match de l'équipe de France - Allemagne féminin du 23 février à Lyon. Merci de vous inscrire (par mail officiel du club) au district impérativement avant le lundi 29 janvier à 17 h 00.

SECRÉTARIAT

Réunion du Lundi 22 janvier 2024

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 15 au 22 janvier 2024

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :
A.S. D'UGINE - COEUR DE SAVOIE FOOTBALL – FC ST JULIEN

Commission Sportive :
AS DE BARBERAZ (3) - US MODANE - FC SUD LAC - CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL – GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - US CHARTREUSE GUIERS - UO ALBERTVILLE – ENT S DRUMETTAZ MOUXY - GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD - CA YENNOIS – ENT VAL D'HYERES (3) - US GRIGNON - FC HAUTE TARENTAISE – EF CHAUTAGNE – ST PIERRE SPORT FOOTBALL – US CHARTREUSE GUIERS

Commission d'Appel en matière Disciplinaire :
FC HAUTE TARENTAISE (2)

Commission De Discipline :

Courrier:
Guillaume MARTIN - Thierry et Rémi LEFEBVRE – GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT PAYS SAVOYARD – FC ST BALDOPH

Rapport:
ENT. S. DE TARENTAISE

Commission Des Arbitres :
Luc ALIX (3) - Cédric CROZIO – Théo FAGOT

Commission des Terrains :
Michel CHEVALLIER

Commission FAFA :
Mairie de DRUMETTAZ-CLARAFOND - US CHARTREUSE GUIERS

Commission des Coupes :
FC ST JULIEN - ST PIERRE SPORT FOOTBALL

Commission des Médailles :
FC VILLARGONDRAN

Info Clubs – Anniversaire des clubs

Les clubs qui fêtent cette année leur 50ème, 75ème ou 100ème anniversaire sont priés de contacter le district avant le **5 février 2024,** afin d'obtenir de la fédération la plaquette correspondante BRONZE ARGENT OR.

Le nouveau dispositif mis en place par la FFF exige que le club soit affilié depuis un nombre d'années révolues pour pouvoir obtenir une récompense (exemple : date d'affiliation du club 1er janvier 1974, la commande d'une plaquette de bronze ne pourra être déclenchée qu'à partir du 1er janvier 2024)

PLAQUETTE DE LA FEDERATION :

Enregistrement du club de FC BEAUFORTAIN-QUEIGE 50 ans

TRÉSORERIE

Mercredi 24 janvier 2024

Virement

- US LA MOTTE SERVOLEX 292.29 €
- CA YENNE 609.20 €
- US LA RAVOIRE 250 €

COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57
Mail : savoiefmi@outlook.fr

FMI : RAPPEL PROCÉDURE POUR MATCH NON JOUÉ

IMPORTANT : Nous rappelons que dès qu'un match est mis à disposition des clubs, la FMI doit être faite, même en cas de forfait d'une équipe.

la procédure est disponible sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2020/09/document-absence-FMI-2023-2024.pdf

FMI : INCIDENTS RENCONTRES

IMPORTANT : Nous rappelons que dès que vous rencontrez un problème avec votre match sur la tablette et que vous utilisez une feuille papier, vous devez envoyer le document d'absence FMI

la procédure est disponible sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/simple/document-absence-fmi/

FMI : DOCUMENTATION

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI
Et sur internet dans assistance FMI (adresse/) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes.

FMI : TABLETTES ET POINT D'ATTENTION

Comme déjà indiqué sur plusieurs PV, le district n'a pas de tablettes à mettre à disposition des clubs
Vous devez vous en procurer une qui réponde aux critères demandés

- RAM : 2Gb
- Ecran : 10"(Android) / 9.4"(Ipad)
- Résolution Ecran : 1280 x 800 pixels
- Batterie : 6400 mAh
- CPU : Quad-core ARM @ 1.8GHz
- Capacité de stokade : 16Gb

ATTENTION : Certaines nouvelles tablettes ont un nouveau système d'exploitation qui ne permet pas de charger l'application FMI à partir du store.
Les tablettes récentes concernées indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google.
Une procédure validée par certains clubs déjà, permet de contourner le problème

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

Télécharger le lien APK :

- https://app.lfpl.fr/fmi/feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici un exemple de procédure pour les tablettes Lenovo TAB M10.

1. Paramètres
2. Applis et notifications
3. Préférences avancées
4. Accès spécifiques des applications
5. Installation d'applis inconnues
6. Sélectionner « Chrome »
7. Autoriser cette source

J.P Création
Sérigraphie - Flocage - Broderie
346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY
tel. 04 79 25 62 71
mail. jpcreation@jpcreation.fr

COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

SENIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31
Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du 22 janvier 2024

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF
Excusé : Christophe VALENTINO

Courriers clubs reçus

US GRIGNON : reçu feuille papier ainsi que le résultat de la rencontre D3B du 17/12/2023.

AS CUINES LA CHAMBRE : Arrêté Municipal à la demande de la Commission Sportive suite rencontre D2 du 17/12/2023.

Notes aux clubs

US GRIGNON 1 / FC VILLARGONDRAN : Match N°26473936 D3B du 17/12/2023
La commission sportive applique l'amende prévue à cet effet au club de l'US GRIGNON pour retard dans la transmission.
Veillez à l'avenir à utiliser la feuille de match papier prévu à cet effet, à télécharger sur le site du district.

Programmations matchs en retard

La commission sportive seniors a publié le calendrier des matchs Aller en retard soit 36 matchs , sur le site compétition District de Savoie, les clubs qui le désirent peuvent anticiper la programmation des matchs en retard en accord entre les deux clubs et même jouer en semaine avec éclairage homologué, mais la commission du district doit être mise au courant au plus tôt car celle-ci doit programmer les matchs sur le logiciel du district afin de pouvoir désigner des arbitres et que la FMI soit active. Les clubs doivent présenter un terrain de repli en cas d'impraticabilités ou inverser obligatoirement pour appliquer impérativement l'article 26-10-2

Les clubs qui désirent engager une équipe en D5 pour la phase printemps doivent le faire par mail au district avant le 18/02/2024.

Pour toute information sur le déroulement, prendre contact avec un membre de la commission sportive.

⚠️ **Précisions sur l'application de l'article 26-10-2 :**
En cas de terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenu par téléphone (message vocal si besoin) au plus tard la veille de la rencontre.

Responsable Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31
Adjoint Séniors : Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93

Rappel règlement sportif du district

Divers rappels aux clubs ARTICLE 34 .1 .2.1 du District de Savoie
Pour toute modification, il faut obligatoirement l'accord du club adverse, via foot clubs, avant le lundi 18 Heures qui précèdent la rencontre. (Changement horaire, date, terrain et match inversé).
ARTICLE 26 : Terrain impraticable Faire le nécessaire auprès des délégués de secteur et envoyer mail du Club au DISTRICT et informer un membre de la sportive obligatoirement.
26-11 Arrêtés Municipaux 26-11-1 :
Les arrêtés municipaux interdisant la pratique du football, le samedi ou le dimanche devront pour être valables, être signés par Monsieur le Maire de la commune ou par l'Adjoint délégué.
26-11-2 : Un arrêté municipal doit : a) être établi en toute occasion sur un papier officiel de la Mairie, lettre à entête ; b) se doit de mentionner deux dates : celle de la décision et celle de l'exécution ; c) comporter obligatoirement la signature du Maire ou de l'Adjoint délégué et le sceau de la mairie ; d) L'Arrêté Municipal est applicable dès sa signature par le Maire ou son représentant dûment mandaté.
26-11-3 : L'arrêté est inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et transmis par le secrétariat de la Mairie à la Préfecture ou de la Sous-Préfecture de l'arrondissement, et transmis au District dans les 48 heures.
26-11-4 : A réception en Préfecture, un cachet est apposé sur l'un des exemplaires portant la date de réception et retourné à la Mairie. Seul ce dernier exemplaire apporte la preuve de l'enregistrement préfectoral. En cas de réclamation, seul ce dernier exemplaire justifiera le report de la rencontre.

26-9 Délégués de secteur
Le District publiera chaque année, en début de saison, la liste des Délégués de secteurs officiels en indiquant leurs coordonnées en précisant les terrains des Clubs dont ils sont responsables. En cas de mauvaises conditions atmosphériques (inondations généralisées, épaisseur importante de neige, aire de jeu recouverte de glace, etc.), les Délégués de secteur seront chargés de l'application des prescriptions des 2ème et 3ème alinéa du paragraphe 3 du présent article et à la demande expresse du District, de celles du paragraphe 4. Chaque Délégué de secteur sera contacté, en cas de doute, par les arbitres et le Club adverse, pour confirmation de la décision prise. Le Délégué de secteur confirmera par écrit sans délai a la commission sportive les dispositions prises par lui, entre l'avant-veille après 15h00 et le jour du match à 9h00 (match le dimanche 15h00) ou l'avant-veille après 20h00 et le jour du match à 14h00 (nocturne le samedi à 20h00).

LA COMMISSION RAPPELLE QUE SEUL LES MAILS VENANT DE LA MESSAGERIE OFFICIELLE DU CLUB SERONT PRIS EN COMPTE
« Beaucoup trop de mails viennent de messageries personnelles !!! »
Numéro du club « 0000000@laurafoot.fff.fr »
VEUILLEZ renseigner au plus tôt sur foot club les contacts club saison 2023/2024
« Au moins 2 personnes du club »
Afin de pouvoir joindre le club le week-end en cas de divers problèmes MERCI.

COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

Lundi 22 janvier 2024

Modification des engagements pour la phase de PRINTEMPS 2024:

Catégories U9 / U11 / U13

- S'il n'y a pas de modification d'engagements (nombre d'équipes et niveau de pratique) : les clubs n'ont rien à faire
(les engagements de l'automne 2023 seront ceux du printemps 2024).

- Pour les clubs qui souhaitent réaliser des modifications, merci d'envoyer impérativement un mail au District de Savoie de Football (district@savoie.fff.fr) :

  - Pour les U13, avec copie à Damien BILLIET (dbilliet@savoie.fff.fr), avant le mardi 30 janvier 2024,

  - Pour les U9 et U11, avec copie à Edouard FROGER (efroger@savoie.fff.fr), avant le lundi 05 février 2024,

Les dates de reprise publiées dans le calendrier des journées, diffusé en fin de saison dernière :

- Samedi 09 mars 2024 : Festival Pitch U13 + Festival U11 Crédit Agricole.
- Samedi 16 mars 2024 : Reprise des U9, U11 et U13, U9F et U12F à 5.

U20 **Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63**

Réunion du 22 janvier 2024

Championnats

MATCHS NON JOUÉS : la commission mettra les dates en février, après la réunion du 05/02

MATCH N°26779658	ST-BALDOPH // BOZEL
MATCH N°26781109	CHAMBERY SPORT 73 // LA MOTTE SERVOLEX
MATCH N°26780442	BOZEL // MERCURY
MATCH N°26781111	JS CHY // CHAMBÉRY SPORT 73
MATCH N°26781114	GAPS // ST-BALDOPH

Notes aux clubs

Comme indiqué sur le PV 649, le district organise une réunion générale destinée aux clubs du championnat U20. Elle se déroulera au **district le lundi 5 février à 19 h 00**. La présence de tous les clubs est nécessaire et vivement souhaitée ! Chaque club est invité à se faire représenter par son président, son responsable technique et son éducateur U20.

U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du 22 janvier 2024

IMPORTANT

TOUS les matchs sont programmés à 14H30 (HORAIRE HIVER) et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés.

Notes aux clubs

RAPPEL IMPORTANT :

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.
Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

Il est obligatoire de noter le numéro du match, la catégorie pour chaque courrier sans celui-ci le courrier ne sera pas valide.

La composition des poules paraitra ultérieurement.

La commission vous souhaite une BONNE ANNÉE

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du 22 janvier 2024

Notes aux clubs

La commission prépare le championnat de printemps elle attend vos désidératas, plus vite ils arriveront plus vite les poules sortiront.
Ne pas attendre la dernière minute S.V.P.
La commission vous remercie pour votre compréhension.

Courriers des clubs et désidératas

GAPS : Noté vos deux équipes en alternance à domicile.
US CHARTREUSE GUIERS : Noté jumelage de vos deux équipes U/15. À domicile en alternance avec votre équipe Féminine à onze dont nous prenons en compte les dates de leurs rencontres. 11/02-17/03-24/03.
COGNIN SPORT : Noté Jumelage U/15 avec Séniors D.1 à domicile.
UO ALBERTVILLE : Noté engagement d'une équipe à 8.
FC SUD LAC : Noté votre engagement une équipe en D.3.

U13 Hugues DIETZ : 06 84 83 88 21
Faïçal REMILI : 06 18 18 30 28

Réunion du 22 janvier 2024

Courriers clubs reçus

ENGAGEMENTS PRINTEMPS 2024

- **UO ALBERTVILLE :** engage 1 en D2 et 1 équipe en D3
- **GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE :** engage 1 en D1 B, 1 en D2, et 2 en D3 – (jumelage D1 B avec D3 et D2 avec D3 et groupe en alternance)
- **US LA MOTTE SERVOLEX :** engage 1 en D1 B, 2 en D2 et 1 en D3
- **SAINT PIERRE SPORT :** engage 2 en D2 et 1 en D3
- **AS BARBERAZ :** engage 1 en D1 B, 1 en D2 et 1 en D3
- **FC CHAUTAGNE- CULOZ :** engage 1 en D1 B

- **CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL :** engage 1 en D1 A, 1 en D1 B et 1 en D2 (équipe féminine) (désidératas : prévoir si possible, les 3 équipes à domicile pour les dates du 23 mars, 13 avril, 06, 11 et 18 mai 2024)
- **FC NIVOLET :** engage 2 en D1 B, 1 en D2 et 2 en D3 (dont 1 jumelée avec la D2)

Rappel - Engagement

Nous demandons aux clubs de se prononcer sur le niveau d'évolution de leurs équipes : **avant le lundi 29 janvier 2024**

REPRISE COMPÉTITION

Coupe PITCH :	9 mars 2024
1ère journée :	16 mars 2024
2ème journée :	24 mars 2024

COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du 22 janvier 2024

Championnat Futsal Séniors Savoie / Haute Savoie Pays de Gex

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.
Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres (aller/retour)
Les 3 derniers jouent les places de 5 / 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)
Début du championnat semaine du 16 au 22 Octobre 2023
Voici les 3 premières journées du calendrier, le calendrier est en ligne sur le site.

JOURNÉE N° 1
FUTSAL BOURGET UNITED contre U S CHARTREUSE GUIERS
Remis à une date ultérieure

JOURNÉE N°5
CBF 74 contre US CHARTREUSE GUIERS
Remis à une date ultérieure

JOURNÉE N° 9
US CHARTREUSE GUIERS EXEMPT
CBF 74 CONTRE HFCC
SAMEDI 3 FEVRIER 2024 A 20H00 GYMNASE BRIFFOD A BONNEVILLE
FBU CONTRE FLAC 2
SAMEDI 3 FEVRIER 2024 A 20H00 GYMNASE DE MARLIOZ AIX LES BAINS
AS THONON CONTRE AFRO 2
DIMANCHE 4 FEVRIER A 20H00 GYMNASE DU GENEVRAY A THONON LES BAINS

Coupes de Savoie Futsal

L'organisation de la finale est attribuée au club de l'AS UGINE

SENIORS MASCULINS

Dates des rencontres :
Cadrage : Semaine du 22 au 28 janvier 2024
3ème tour : Semaine du 05 au 11 février 2024
Finale le 25 février 2024

Qualifiés pour le tour de cadrage :
US CHARTREUSE GUIERS
HFCC
FBU

CBF 74
JS CHAMBERY
Tirage effectué par Christian MARCE, Président de l'UNAF SAVOIE
CBF 74 CONTRE US CHARTREUSE GUIERS
SAMEDI 24 JANVIER 2024 A 18H00 GYMNASE BRIFFOD A BONNEVILLE

Qualifiés pour les demies finales :

FBU
HFCC
JS CHAMBERY
VAINQUEUR TOUR DE CADRAGE (CBF 74 OU CHARTREUSE GUIERS)

TIRAGE DES DEMIES FINALES EFFECTUE PAR M Jérôme SPADA, RESPONSABLE DES COUPES AU DISTRICT 73

HFCC CONTRE VAINQUEUR CADRAGE

JEUDI 8 FEVRIER 2024 A 20H45 GYMNASE COTE ROUSSE A CHAMBERY LE HAUT

JS CHAMBERY CONTRE FBU

MERCI A LA JS CHAMBERY DE COMMUNIQUER RAPIDEMENT UNE DATE ET LIEU DE RENCONTRE. ENTRE LE 5 ET 11 FEVRIER 2024

SENIORS FEMININ

3ème plateau 3 ou 4 février 2024 toutes les équipes
6 équipes classées par addition de point sur l'ensemble des 3 plateaux sont qualifiés
1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule le 17 ou 18 février 2024
Finale le 25 FEVRIER 2024

1 fois 17 minutes, en cas d'égalité à la fin de la rencontre, 3 tirs au but par des joueuses présentes sur le terrain à la fin de la rencontre puis mort subite si besoin. 3 pts rencontrent gagnée sur terrain, 2 pts rencontre gagnée aux tirs au but, 1 pt rencontre perdue aux tirs au but, 0 pt rencontre perdue sur le terrain. Classement général sur 3 tours. Les 6 équipes en tête, qualifiées pour les demies finales.2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule pour la finale.

MERCI DE VOUS MUNIR D'UN SECOND JEU DE MAILLOTS, CHASUBLES, BALLON SPECIFIQUE FUTSAL. RAPPEL, LES COLLANTS SONT INTERDITS SAUF GARDIEN ATTENTION VERIFICATION DES LICENCES AVEC LISTING PHOTO OU FOOT COMPAGNON

RESULTATS 2 IEME JOURNÉE POULE A

FC CHAMBOTTE	5 PTS
ES DRUMETTAZ MOUXY	4 PTS
US ST REMY	3 PTS
EF CHAUTAGNE	0 PT

RESULTATS 2 IEME JOURNÉE POULE B

US DOMESSIN	5 PTS
AS UGINE	4 PTS
FC LA ROCHETTE	3 PTS
AS BARBERAZ	2 PTS

RESULTATS 2 IEME JOURNÉE POULE C

US CHARTREUSE GUIERS	5 PTS
ENT APCR/ESB	4 PTS
AIX FC	3 PTS
GFVD 2	2 PTS

CLASSEMENT 1 ERE ET 2 EME JOURNÉE

CLUBS	J N° 1	J N° 2	J N° 3	TOTAL	PLACE
ENT APCR/ESB	5	4		9	2
A S UGINE	4	4		8	5
FC LA ROCHETTE	3	3		6	7
E F CHAUTAGNE	2	0		2	12
FC CHAMBOTTE	5	5		10	1
ENT GFVD 2	4	2		6	7
AS BARBERAZ	3	2		5	9
ES DRUMETTAZ MOUXY	5	4		9	2
US DOMESSIN	4	5		9	2
US CHARTREUSE GUIERS	3	5		8	5
US ST REMY	2	3		5	9
FC AIX LES BAINS	1	3		4	11

3 IEME JOURNÉE

PLATEAU A SAMEDI 3 FEVRIER 2024 AUX GYMNASE DES ECHELLES

RDV 15H30 DEBUT 16H30

CLUB SUPPORT : US CHARTREUSE GUIERS

CHARTREUSE GUIERS US
EF CHAUTAGNE
GFVD 2
US DOMESSIN

PLATEAU B DU DIMANCHE 4 FEVRIER 2024 AU GYMNASE DELPHINE ET JONATHAN CHAMBERY

RDV 12H15 DEBUT 13H00

FC CHAMBOTTE
ENT APCR/ESB
AS UGINE
AS BARBERAZ

PLATEAU C DU DIMANCHE 4 FEVRIER 2024 AU GYMNASE DELPHINE ET JONATHAN

RDV 15H00 DEBUT 15H45

ES DRUMETTAZ MOUXY
FC LA ROCHETTE
US ST REMY
FC AIX

NOUS RECHERCHONS UN CLUB SUPPORT POUR ACCUEILLIR LES DEMIES FINALES SENIORS FEMININES ET U 15 FEMININES LES 17 OU 18 FEVRIER 24.
IL FAUT DISPOSER D'UN GYMNASE SOIT TOUTE LA JOURNEE U15 LE MATIN ET SENIORS F L'APRES MIDI SOIT LIBRE DE 12H30 A 19H30 AVEC TRIBUNES OU GRAND DEGAGEMENTS. 12 RENCONTRES DE 20 MINUTES.

U 18/19/20 MASCULIN

Finale le 25 FEVRIER 2024

INSCRITS :

FC MERCURY
AIX FC
GAPS
US CHARTREUSE GUIERS

QUALIFIE POUR LA FINALE :

AIX FC
GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD

TIRAGE POUR CONNAITRE LE RECEVANT LORS DE LA FINALE DU 25 FEVRIER A UGINE EFFECTUE PAR M Jacky GACHET

AIX FC CONTRE GAPS

LE CLUB AIX FC DEVRA APPORTER SA TABLETTE LE JOUR DE LA FINALE AFIN D'EFFECTUER LA FMI

U 16/17 MASCULIN INSCRIPTION PAR MAIL (1 maxi par club)

Match à élimination directe
Cadrage 3 ou 4 FEVRIER 2024
3ème tour 10 ou 11 FEVRIER 2024
Finale le 25 FEVRIER 2024

Tour de cadrage pour 6 équipes est prévu les 3 ou 4 février 2024

MERCI DE VOUS MUNIR D'UN SECOND JEU DE MAILLOTS, CHASUBLES, BALLON SPECIFIQUE FUTSAL. RAPPEL, LES COLLANTS SONT INTERDITS SAUF GARDIEN
L'EQUIPE QUI RECOIT REGLE L'ARBITRE.

QUALIFIES POUR LE TOUR DE CADRAGE :

A S HAUTE COMBE DE SAVOIE
FC MERCURY
FC CHAMBOTTE
GAPS
FC NIVOLET
US CHARTREUSE GUIERS
ENT BASSE MAURIENNE

TIRAGE AU SORT DU TOUR DE CADRAGE EFFECTUE PAR Jérôme SPADA, RESPONSABLE DE LA COMMISSION DES COUPES AU DISTRICT 73

1 EXEMPT :
3 RENCONTRES LES 3 OU 4 FEVRIER

TIRAGE DU TOUR DE CADRAGE EFFECTUE PAR M SPADA Jérôme RESPONSABLE DES COUPES AU DISTRICT 73

FC CHAMBOTTE	CONTRE	FC MERCURY
AS HAUTE COMBE DE SAVOIE	CONTRE	GAPS
ENT BASSE MAURIENNE	CONTRE	FC NIVOLET

EXEMPT US CHARTREUSE GUIERS

MERCI AUX CLUBS RECEVANTS DE COMMUNIQUER AU DISTRICT LA DATE, LIEU ET HORAIRE, LES RENCONTRES DOIVENT SE JOUER LES 3 OU 4 FEVRIER

U 14/15 MASCULIN INSCRIPTION PAR MAIL (1 maxi par club)

Rencontres par plateaux
2ème tour en plateaux 27 ou 28 JANVIER 2024, 3 ou 4 FEVRIER 2024
1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule 10 ou 11 FEVRIER 2024
Finale le 25 FEVRIER 2024

2EME TOUR

PLATEAU 1

DU DIMANCHE 28 JANVIER AU GYMNASE DU CENTENAIRE A LA ROCHETTE
RDV 13 H45 DEBUT 14 H30. 2 QUALIFIES POUR LES DEMIES FINALES A 6 EQUIPES
CLUB SUPPORT : AFRO

MERCI DE VOUS MUNIR D UN SECOND JEU DE MAILLOTS, CHASUBLES, BALLON SPECIFIQUE FUTSAL. RAPPEL, LES COLLANTS SONT INTERDITS SAUF GARDIEN. VERIFICATION DES LICENCES PAR FOOT COMPAGNON OU LISTING AVEC PHOTOS.

AFRO
ENT BASSE MAURIENNE
FC LA ROCHETTE
AS BARBERAZ

PLATEAU 2

DU DIMANCHE 04 FEVRIER AU GYMNASE PIERRE DE COUBERTIN
RDV 08H30 DEBUT 09H15. 2 QUALIFIES POUR LES DEMIES FINALES A 6 EQUIPES
CLUB SUPPORT : US LA MOTTE SERVOLEX

MERCI DE VOUS MUNIR D'UN SECOND JEU DE MAILLOTS, CHASUBLES, BALLON SPECIFIQUE FUTSAL. RAPPEL, LES COLLANTS SONT INTERDITS SAUF GARDIEN. VERIFICATION DES LICENCES PAR FOOT COMPAGNON OU LISTING AVEC PHOTOS.

US LA MOTTE SERVOLEX
US CHARTREUSE GUIERS
EF CHAUTAGNE
GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD

PLATEAU 3

DU DIMANCHE 28 JANVIER AU GYMNASE HERBERT WINTER A ALBERTVILLE
RDV 14H00 DEBUT 14 H45. 2 QUALIFIES POUR LES DEMIES FINALES A 6 EQUIPES
CLUB SUPPORT : FC MERCURY

MERCI DE VOUS MUNIR D'UN SECOND JEU DE MAILLOTS, CHASUBLES, BALLON SPECIFIQUE FUTSAL. RAPPEL, LES COLLANTS SONT INTERDITS SAUF GARDIEN. VERIFICATION DES LICENCES PAR FOOT COMPAGNON OU LISTING AVEC PHOTOS.

FC MERCURY
FC NIVOLET
GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE
AS UGINE

LES DEMIES FINALES U15 AURONT LIEU A LA ROCHETTE GYMNASE DU CENTENAIRE LE DIMANCHE 11 FEVRIER 2024. POUR LES POULES A ET B RENDEZ VOUS A 15H00 POUR DEBUT A 16H00 FIN VERS 19H00 2 RENCONTRES PAR EQUIPE DE 20 MINUTES. LE PREMIER DE CHAQUE POULE QUALIFIE POUR LA FINALE.

U14/15 FEMININ Les rencontres sous forme de trois plateaux se dérouleront des week-ends suivants :

3ème plateau 3 ou 4 février 2024 toutes les équipes
6 équipes classées par addition de point sur l'ensemble des 3 plateaux sont qualifiés
1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule le 17 ou 18 février 2024
Finale le 25 FEVRIER 2024

MERCI DE VOUS MUNIR D'UN SECOND JEU DE MAILLOTS, CHASUBLES, BALLON SPECIFIQUE FUTSAL. RAPPEL, LES COLLANTS SONT INTERDITS SAUF GARDIEN. VERIFICATION DES LICENCES PAR FOOT COMPAGNON OU LISTING AVEC PHOTOS.

RESULTATS 2 EME TOUR PLATEAU 1

GAPS	5 PTS
FC CHAMBOTTE	4 PTS
FC NIVOLET	3 PTS
ENT BASSE MAURIENNE	2 PTS
AS BARBERAZ	1 PT

RESULTATS 2 EME TOUR PLATEAU 2

AIX FC	5 PTS
AS UGINE	4 PTS
ES DRUMETTAZ MOUXY	3 PTS
US CHARTREUSE GUIERS	2 PTS
US LA MOTTE SERVOLEX	1 PT

CLASSEMENT 1 ER ET 2 EME JOURNÉE

CLUBS	J N°1	J N°2	J N°3	TOTAL	PLACES
FC NIVOLET	5	3		8	3
ES DRUMETTAZ MOUXY	4	3		7	4
US LA MOTTE SERVOLEX	3	1		4	7
ENT BASSE MAURIENNE	2	2		4	7
AS UGINE	1	4		5	6
AIX FC	5	5		10	1
GAPS	4	5		9	2
FC CHAMBOTTE	3	4		7	4
US CHARTREUSE GUIERS	2	2		4	7
AS BARBERAZ	1	1		2	10

Attention, toutes les formations participent aux 3 premières journées
3ème journée les 3 ou 4 février 2024

3 EME ET DERNIER TOUR

PLATEAU 1 DIMANCHE 4 FEVRIER 2024 AU GYMNASE DELPHINE ET JONATHAN RDV 9H00 DEBUT 9H45

AS BARBERAZ
US LA MOTTE SERVOLEX
AS UGINE
FC NIVOLET
FC AIX

PLATEAU 2 SAMEDI 3 FEVRIER 2024 AU GYMNASE DES ECHELLES RDV 13H15 DEBUT 14H00

ENT BASSE MAURIENNE
GAPS
FC CHAMBOTTE
US CHARTEUSE GUIERS
ES DRUMETTAZ MOUXY

NOUS RECHERCHONS UN CLUB SUPPORT POUR ACCUEILLIR LES DEMIES FINALES SENIORS FEMININES ET U 15 FEMININES LES 17 OU 18 FEVRIER 24. IL FAUT DISPOSER D'UN GYMNASE SOIT TOUTE LA JOURNEE U15 LE MATIN ET SENIORS F L APRES MIDI SOIT LIBRE DE 12H30 A 19H30 AVEC TRIBUNES OU GRAND DEGAGEMENTS. 12 RENCONTRES DE 20 MINUTES.

U 12/13 MASCULIN PAR MAIL (1 maxi par club)

Rencontres par plateaux
2ème tour en plateaux 27 ou 28 JANVIER 2024, ou 4 FEVRIER 2024
3ème tour en plateaux 10 ou 11 FEVRIER 2024
1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule 17 ou 18 FEVRIER 2024
Finale le 25 FEVRIER 2024

2 EME TOUR

PLATEAU 1

DU SAMEDI 27 JANVIER AU GYMNASE DU CENTENAIRE A LA ROCHETTE
RDV 13 H45 DEBUT 14 H45. 2 QUALIFIES POUR LES DEMIES FINALES A 6 EQUIPES
CLUB SUPPORT : AFRO

MERCI DE VOUS MUNIR D'UN SECOND JEU DE MAILLOTS, CHASUBLES, BALLON SPECIFIQUE FUTSAL. RAPPEL, LES COLLANTS SONT INTERDITS SAUF GARDIEN. VERIFICATION DES LICENCES PAR FOOT COMPAGNON OU LISTING AVEC PHOTOS.

GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE
CHAMBERY SF
ES TARENTAISE
AFRO
FC HAUTE TARENTAISE

PLATEAU 2

DU SAMEDI 27 JANVIER AU GYMNASE DE LA COMBE DE SAVOIE A ALBERTVILLE
RDV 14 H00 DEBUT 14 H45. 2 QUALIFIES POUR LES DEMIES FINALES A 6 EQUIPES
CLUB SUPPORT : FC MERCURY

MERCI DE VOUS MUNIR D'UN SECOND JEU DE MAILLOTS, CHASUBLES, BALLON SPECIFIQUE FUTSAL. RAPPEL, LES COLLANTS SONT INTERDITS SAUF GARDIEN. VERIFICATION DES LICENCES PAR FOOT COMPAGNON OU LISTING AVEC PHOTOS.

FC NIVOLET
FC CHAMBOTTE
FC MERCURY
FC BIOLLAY
GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD

PLATEAU 3

DU SAMEDI 03 FEVRIER AU GYMNASE PIERRE DE COUBERTIN A LA MOTTE SERVOLEX
RDV 13 H30 DEBUT 14 H15. 2 QUALIFIES POUR LES DEMIES FINALES A 6 EQUIPES
CLUB SUPPORT : US LA MOTTE SERVOLEX

MERCI DE VOUS MUNIR D'UN SECOND JEU DE MAILLOTS, CHASUBLES, BALLON SPECIFIQUE FUTSAL. RAPPEL, LES COLLANTS SONT INTERDITS SAUF GARDIEN. VERIFICATION DES LICENCES PAR FOOT COMPAGNON OU LISTING AVEC PHOTOS.

US LA MOTTE SERVOLEX
AS HAUTE COMBE DE SAVOIE
FC AIX
AS BARBERAZ
ENT BASSE MAURIENNE

LES DEMIES FINALES U13 AURONT LIEU A LA ROCHETTE GYMNASE DU CENTENAIRE LE DIMANCHE 11 FEVRIER 2024. POUR LES POULES A ET B RENDEZ VOUS A 12H00 POUR DEBUT A 13H00 FIN VERS 16H00 2 RENCONTRES PAR EQUIPE DE 20 MINUTES. LE PREMIER DE CHAQUE POULE QUALIFIE POUR LA FINALE.

COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 22 janvier 2024

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE
CARTON BLEU 2023-2024

C'est la fin des matchs « phase 1 » en **U17** et **U15**.

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire **CARTON BLEU** pour la phase automne. Un autre formulaire sera donné pour la phase printemps. L'addition des deux établira le classement final par équipe.
Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.
Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.
Les équipes ayant fait un forfait ne participeront pas à ce challenge.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/feuille-carton-bleu-AUTOMNE.pdf

CONSIGNES :
- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : district@savoie.fff.fr

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard mi-février.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :
M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64

COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Membres : Maurice BILLAUD, Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 22 Janvier 2024

Présents : Jérôme SPADA, Maurice BILLAUD
Excusés : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

RETOUR TROPHÉES 2023

Merci aux clubs cités ci-dessous de rapporter au district les trophées remportés lors des Finales 2023

MONTMÉLIAN A – US PONTOISE – FC LA ROCHETTE – US CHARTREUSE GUIERS
FC NIVOLET – JS CHAMBERY
Avant le 26 février 2024 dernier délai

ORGANISATION FINALE

La commission des Coupes en accord avec le Comité Directeur décide d'attribuer
les finales aux clubs suivants :

U13 PITCH à ENT S DRUMETTAZ MOUXY
Le 06 Avril 2024

U11 CA – U13 PIGNIER/SÉRALINI au FC ST JULIEN
Le 09 Mai 2024

U15 à 8 - U15 – U17 – U20 au FC BELLE ÉTOILE MERCURY
Le 08 Juin 2024

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 01 juin 2024 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :
MONTMÉLIAN A

COUPES DE SAVOIE

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE

¼ de finale le Samedi 30 Mars 2024 à 14h30
Le tirage aura lieu le 29 Janvier 2024

RAFFIN

Tour de cadrage le Samedi 30 Mars 2024

AIGUEBELLE 2	vs	CUINES 2
CA YENNE 2	vs	LA RAVOIRE US 2
US LA MOTTE SERV 3	vs	US PONTOISE 2
FC BELLE ETOILE MERCURY 2	vs	**EXEMPT**

TROPHÉE 73

Tour de cadrage le Samedi 30 mars 2024 à 14h30

LA ROCHETTE 1	vs	PORT CX RGE/LE BOURGET 1

U 20 TRIQUET

Match en retard du 28 Octobre 2023

A.S. MONT JOVET BOZEL 1	vs	GJ LA SAVOYARDE 1

Cette rencontre se déroulera le Samedi 24 Février 2024
En cas de terrain impraticable merci de bien vouloir :

1- Trouver un terrain de repli
Ou
2- Inverser la rencontre

Merci pour votre compréhension

INFORMATION IMPORTANTE

L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçons
La transmission devra être effectuée dès la fin du match ou obligatoirement le Dimanche soir avant 20heures.
En cas de problème de TRAMSMISSION de FMI
Merci de m'envoyer par SMS (voir numéro en 1er page)
Résultat du match et photo de la tablette ou feuille papier

La commission de Coupes sera dans l'obligation d'infliger des amendes aux clubs ne respectant pas ces demandes.

U13 PITCH

2 ème tour le samedi 09 Mars 2024

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

A TARENTAISE
Plateau N° 1

A	ES TARENTAISE
B	FC HAUTE TARENTAISE
C	VAL D'HYERES
D	GAPS
E	CHAMBOTTE

A MERCURY
Plateau N° 2

LA RAVOIRE	A
CHAMBERY SAVOIE FOOT	B
CHARTREUSE GUIERS	C
HAUTE COMBE	D
MERCURY	E

A LA MOTTE SERVOLEX
Plateau N° 3

A	LA MOTTE SERVOLEX
B	ST PIERRE
C	AIX FC
D	DRUMETAZ MOUXY

U13 PIGNIER

3ème tour le Samedi 30 Mars 2024 à 14h00

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

AU NIVOLET
Plateau N° 1

A	NIVOLET
B	FC HAUTE TARENTAISE
C	CHAMBOTTE
D	LA MOTTE SERVOLEX

A AIX
Plateau N° 2

AIX FC	A
CHAMBERY SAVOIE FOOT	B
CHAUTAGNE	C
GAPS	D

U13 SÉRALINI

1er tour le Samedi 30 Mars 2024 à 14h00

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

A DOMESSIN
Plateau N° 1
SUD LAC
ST BALDOPH
DOMESSIN
JS CHAMBERY

A BAUGES
Plateau N° 2
LA BATHIE
COGNIN
BAUGES
GRIGNON

U11 CRÉDIT AGRICOLE

2 ème tour le samedi 09 Mars 2024

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

A CHAMBERY SAVOIE FOOT
Plateau N° 1

A	ES DRUMETTAZ MOUXY 1
B	GAPS 1
C	LAISSAUD 1
D	UO ALBERTVILLE 1
E	CHAMBERY SF 1

A LA RAVOIRE
Plateau N° 2

US CHARTREUSE 1	A
FC NIVOLET 1	B
JS CHAMBERY 1	C
LA RAVOIRE 1	D
ENT BASSE MAURIENNE 1	E

A ST PIERRE
Plateau N° 3

A	ES TARENTAISE 1
B	QUEIGE 1
C	US GRIGNON
D	CHAMBERY SPORT 73 1
E	ST PIERRE SPORT 1

A ST MICHEL
Plateau N° 4

ST MICHEL 1	A
FC HAUTE TARENTAISE 1	B
CS BELLEY 1	C
CAM 1	D

le Local
Brasserie Locavore
MADE IN SAVOIE
PRODUITS LOCAUX
HAUTE-SAVOIE & ISÈRE

COMMISSION FÉMININE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 22 janvier 2024

Championnat

Rencontres en retard reprogrammées ATTENTION AUX CHANGEMENTS

5 JOURNÉE

N° 27343526 USC AIGUEBELLE / DOMESSIN US
Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

6 JOURNÉE

N° 27343528 FC HAUTE TARENTAISE 2 / ST REMY US
Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

N° 27343529 EF CHAUTAGNE / E GFVD 2
Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

7 JOURNÉE

N° 27343536 COEUR DE SAVOIE F / ENT A PORTUGAIS CROIX ROUGE /EST LE BOUGET DU LAC
Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

N° 27343534 USC AIGUEBELLE / AS BARBERAZ
Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

N° 27343538 ST REMY US / ENT F CHAUTAGNE
Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

9 JOURNÉE

N° 27343550 FCHT 2 contre US DOMESSIN
Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

10 JOURNÉE

N°27343557 AIGUEBELLE / MONTMELIAN
Dimanche 25 FEVRIER 2024 à 10H00

11 JOURNÉE

N°27343560 ENT F CHAUTAGNE / ENT A PORTUGAIS CROIX ROUGE /EST LE BOUGET DU LAC
Dimanche 25 FEVRIER 2024 à 10H00

N° 27343561 FC HAUTE TARENTAISE 2 / AS BARBERAZ
Date ultérieure

COMMISSION FOOT LOISIRS

Président : Fabien FONTAINE
commissionloisir@savoie.fff.fr

En cette saison 2023/2024, la FFF inaugure une nouvelle compétition eSport pour ses licenciés.

Suite au succès de l'eCup 2023, primée par la FIFA, la FFF a souhaité donner une nouvelle dimension à son challenge eFoot **ouvert aux licenciés**. Disputée sur le jeu **EA Sports FC 24** et sur Playstation 5 (la Xbox et les PC restent utilisables lors des phases online), la nouvelle **eCoupe de France** sera donc la première compétition eFoot en France à mêler joueurs amateurs et professionnels.

Clôture des inscriptions : le mercredi 31 janvier 2024

Site officiel :

https://ecoupedefrance.fff.fr/

Plus d'informations sur le site de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes :

https://laurafoot.fff.fr/simple/la-fff-lance-lecoupe-de-france/

COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 24 janvier 2024

Contacts :
Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr
Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr
Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr
Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2023-2024.
ATTENTION la procédure d'inscription a changé.
Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie
https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)
N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires surl'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.
Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.
Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boite mail du District.

Formations 2023 - 2024

- Formation CFI Projet Club - limitée à 16 personnes
Dates : dimanche 14 janvier 2024 et dimanche 28 janvier 2024
Lieu : District de Savoie de Football - CHAMBERY
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **10**
Julia CARROZ PITINO (ENT VAL D'HYERES)
Quentin LANDRAGIN – Nadia ARAB LANDRAGIN (GAPS)
Romain CUSSET- Matthis LUSSIEZ (US LA RAVOIRE)
Thiébault BEBERT – Killian DULLIN (FC BAUGES)
Priscile GAVALDA NAUD (ENTS DRUMETTAZ MOUXY)
Candidats non prioritaires car hors département
Simon ROYER (UNION SALEVE FOOT)
Vincent REY (ENT S THYEZ)
Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 8 janvier 2024
Merci aux personnes absentes de nous faire parvenir au plus vite un certificat médical

- Formation CFI U9 Mineurs Garçons - limitée à 16 personnes
Dates : vendredi 1er mars 2024 et lundi 15 avril 2024
Lieu : FC BELLE ÉTOILE MERCURY
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **2**
Hugo POINTET – Titouan CHEDAL BORNU TINLAND (FC BELLE ÉTOILE MERCURY)

- Formation CFI U9 Mineures Filles - limitée à 16 personnes
Dates : vendredi 1er mars 2024 et lundi 15 avril 2024
Lieu : à définir
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **3**
Léa BRESSE (AS UGINE)
Miguena RAVIER (ENT DRUMETTAZ)
Charlotte GOMEZ (US LA RAVOIRE)

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes
Dates : mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024
Lieu : COGNIN SP
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **14**
Victoria DOS SANTOS (ETS LE BOURGET DU LAC)
Frédéric BARAS – Gilbert GALLO (AIX FC)
Yves VERDOYA (COGNIN SP)
Paul Alexandre BOIS (FC SAINT MICHEL)
Mohand Ouamar NAIT AMANE – Marine TRABICHET (JS CHAMBERIENNE)
Amirouche MAKHLOUFI - Nathan VANDURME (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)
Oscar POETTE – Mathis HUGUET (US LA RAVOIRE)
Jean Michel DUPUIS – Guillaume DUPUIS (FC SUD LAC)
Mohamed AIT TALEB NASSER (FC NIVOLET)

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes
Dates : mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024
Lieu : AIX LES BAINS
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **18**
Abdelkader DJEBABLIA (AIX FC)
Baptiste BOIS - Quentin LANDRAGIN (GAPS)
Romain MANGIN (US PONTOISE)
Jean OLIVEIRA – Benoit VACHER (FC LAISSAUD)
Joan MARTINET - Walter SARTORI (FC SUD LAC)
Romain PELLICIER – Adrien BERTHOLIO – Robin GUILLAT – William GALOFARO (US CHARTREUSE GUIERS)
Romain RIERA (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)
Mustapha BOUTEBA (AS BARBERAZ)
Julien BARTHALAY – Fabien SAHNOUN (CHALLES SF)
Yannick DECKER – José DE OLIVERA COSTA (ST PIERRE SPORT)

- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes
Dates : samedi 9 mars 2024 et samedi 23 mars 2024
Lieu : LA RAVOIRE
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **16**
Mohamed ALTUNGOLLER – Nicolas PORRO (AS UGINE)
Mathis GARAVEL (US CHARTREUSE GUIERS)
Edouard LOSSERAND – Raphaël MUKENDI (JS CHAMBERIENNE)
Didier THIEBAUT – Guérino POLCE (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Ludovic GERMAIN (CHALLES SF)
Josue Aquila ABESSOLO EKOGHA (US LA RAVOIRE)
Frédéric YVON (UO ALBERTVILLE)
Hasan ERFIDAN (ES TARENTAISE)
Candidats non prioritaires car hors département
Sofian GHILAS (CS BELLEY)
Sébastien DE MARCHI (AS SILLINGY)
Antony CORREIA (FC LA FILIERE)
TURGUT Caliskan (OLYMPIQUE DE CRAN)
Eddy ROEYGENS (ABBAYE US GRENOBLE)

Certifications 2023 - 2024

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats
Date : jeudi 7 mars 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **6**
Théo ALEXANDRE (ENT F CHAUTAGNE)
Alexandre ROUX (US LA MOTTE SERVOLEX)
Candidat non prioritaire car hors département
Driss SIF (ENT S ST PRIEST)
Anthony FRIZON – Luc VESSELA (US DOLOMIEU)
Fabien SCUSSEL (FC COLOMBIER)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats
Date : lundi 25 mars 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **2**
Candidat non prioritaire car hors département
Sabri BETTIH (AS THONON)
Mattéo CARRET (FC LA SURE)

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats
Date : jeudi 2 mai 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **3**
Romain LESUR – Fabrice RELA (AIX FC)
Cédric BAULON (US CHARTREUSE)

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats
Date : jeudi 23 mai 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **4**
Tristan BRIKH (FC HAUTE TARENTAISE)
Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Samy ZIDANE (ENT S TARENTAISE)
Candidat non prioritaire car hors département
Andrea SALERNO (US ANNECY LE VIEUX)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 4 juin 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **3**
Yvann FREPPAZ – Anthony PERRIN (ES TARENTAISE)
Séverine MICHON (CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL°)

Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 18 juin 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **5**
Tristan BRIKH (FC HAUTE TARENTAISE)
Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Mireille FAURE (UO ALBERTVILLE)
Nadjim MLADJAO (AIX FC)
Candidat non prioritaire car hors département
Moussa SAHRAOUI (AS GENEVOIS)

Crédit Mutuel

COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE

Président : Maurice BILLIAUD

Le 22 janvier 2024

COMPTE RENDU D'AUDITION

Dossier N°3 : Appel du club du FC HAUTE TARENTAISE et du Comité de Direction du District de Savoie de Football contre la décision de la Commission de Discipline concernant la rencontre n°26723420 : AS HAUTE COMBE DE SAVOIE 1 - FC HAUTE TARENTAISE 1 - U17 poule B du 25/11/2023.

Objet : Sanction 6 MF dont Auto + 1 match avec sursis à l'encontre d'un joueur du FC HAUTE TARENTAISE.
Amende 70 €.

La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :
M. BILLAUD (Président), S. COHEN (Vice-Président), F. FONTAINE (Secrétaire), J. LATHUILE, L. FLEURY, D. MAILLAND-ROSSET et G. PILLET

En présence des personnes convoquées :

Après rappel des faits de la procédure,

Le club du FC HAUTE TARENTAISE ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes convoquées et auditionnées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel et dernier ressort,

Considérant que le club du FC HAUTE TARENTAISE explique que son joueur a pris 2 cartons jaunes : le premier sur une frappe lointaine qui vient toucher l'épaule du joueur sans qu'il n'y ait de mouvement volontaire de ce dernier pour arrêter le ballon et le second carton jaune sur un contact entre deux joueurs debout, que le joueur qui a subi la faute est certes sorti du terrain car un soigneur est entré pour lui porter assistance mais qu'il est revenu plusieurs minutes plus tard sur la pelouse pour disputer la fin de la rencontre. Au regard de ces 2 faits de jeu, le club du FC HAUTE TARENTAISE trouve la sanction prononcée par la Commission de Discipline très sévère,

Considérant que l'arbitre central de la rencontre confirme le rapport qu'il a établi et indique qu'il a sanctionné le joueur du FC HAUTE TARENTAISE d'un 1er carton jaune car il a jugé que ce geste anéantissait une occasion de but sérieuse pour l'équipe adverse et concernant le 2nd carton jaune, le joueur du FC HAUTE TARENTAISE a commis une faute en touchant le pied de son adversaire ce qui l'a fait tomber au sol, que ce dernier s'est plaint du pied et de l'abdomen,

Considérant que l'éducateur du club de l'AS HAUTE COMBE DE SAVOIE a fait parvenir un courrier au district dans lequel il déclare que la sanction donnée par la commission de discipline est sévère vis-à-vis des faits qui se sont produits,

Considérant que la représentante de la Commission de Discipline qui a traité le dossier explique que la commission s'est basée sur le rapport de l'arbitre qui indique que le joueur du FC HAUTE TARENTAISE a d'abord mis sa main en opposition sur une frappe adverse puis pour le second carton jaune, ce même joueur a taclé avec son crampon levé sur le pied de son adversaire qui est tombé et s'est plaint de douleurs au pied et à l'abdomen, que pour ces faits la commission s'est basée d'abord sur l'article 3 du barème disciplinaire de référence de la F.F.F. et que vu que cette faute

a occasionné une blessure indiquée sur la feuille de match, la commission a fait usage de l'article 13 des mêmes règlements pour infliger une sanction de 4 matchs de suspension pour acte de brutalité auquel elle a ajouté un match pour récidive et un match car le joueur fautif est capitaine de son équipe,

Considérant que le club du FC HAUTE TARENTAISE souhaite verser au dossier une vidéo des 2 faits de match entraînant la suspension de leur joueur,

Considérant que la commission accepte que cette vidéo soit versée au dossier car elle peut permettre d'apporter des éléments objectifs et précis sur les faits,

Considérant que cette vidéo est visionnée par l'ensemble des personnes présentes et qu'elle est déclarée exploitable et authentique,

Sur ce,

Considérant que le visionnage de la vidéo permet de déterminer que sur le 1er carton jaune reçu par le joueur du FC HAUTE TARENTAISE il n'y a aucun mouvement volontaire de sa main et de son bras, que la frappe est très lointaine et qu'il y a une densité de joueurs dans la surface de réparation du FC HAUTE TARENTAISE,

Considérant que cette même vidéo montre sur le 2nd carton jaune reçu par ce même joueur du FC HAUTE TARENTAISE que certes une faute est commise par le joueur du FC HAUTE TARENTAISE que l'arbitre de la rencontre a décidé de sanctionner le joueur d'un carton jaune, qu'au regard de la faute commise, cela ne constitue pas un acte de brutalité tel que défini par l'article 13 du barème disciplinaire de référence de la F.F.F., que le joueur de l'AS HAUTE COMBE DE SAVOIE est rentré en jeu quelques minutes plus tard pour reprendre normalement la rencontre,

Considérant que la sanction prise en 1ère instance apparait trop élevée au regard de l'audition des personnes présentes et de la vidéo visionnée par la commission,

Considérant dès lors que la circonstance aggravante d'être capitaine de l'équipe ne doit pas être retenue contre le joueur du FC HAUTE TARENTAISE ainsi que la sanction d'un match supplémentaire pour récidive car il ne s'agit pas d'une infraction dont la nature se rapproche de celle ayant conduit à la précédente sanction,

Considérant qu'il n'appartient pas à la commission de remettre en cause les décisions de l'arbitre de la rencontre mais de réduire la sanction prise en 1ère instance,

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

1- D'annuler la sanction de 6 matchs fermes de suspension + 1 match avec sursis, amende de 70 euros et de prononcer la sanction d'automatique suffisant à l'encontre du joueur du FC HAUTE TARENTAISE. Amende de 45 euros.

2- Que le club du FC HAUTE TARENTAISE n'est pas redevable des frais de dossier d'appel et des frais de déplacement de l'arbitre à cette audition.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).

Le Président,
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire
Fabien FONTAINE

COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52
Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 22 janvier 2024

La CDA
Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Jacky MESTACH, Alphonse LOMBARD, Christophe DUPAYS, Emmanuel BONTRON,
Excusés : Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT,

Gestionnaire des désignations :
- Mr Daniel DESMARIEUX (tél : 06 75 93 17 52)
- Mr Alphonse LOMBARD (tél : 06 12 59 37 49)

COURRIERS - MAILS

Courriers :
Observations, Accompagnements Arbitre *:*
-M. Luc ALIX (accompagnateur arbitre) fiches de frais de novembre et décembre 2023.

Courriers Arbitres :
-M. Nauram ANLI (BARBERAZ), dossier médical arbitre, pour donner suite à sa reprise à l'arbitrage.
-M. Cédric CROZIO (JSC), certificat médical (arrêt depuis la date du 26 octobre 2023)
-M. Cyril TISSOT (LAISSAUD), fiche de frais de déplacement match U15 (*CHAMBOTTE / VAL D'HYERES du 12 novembre 2023)*

NOTE AUX CLUBS – COUPE FUTSAL

En ce qui concerne le défraiement des arbitres sur les matchs COUPES FUTSAL
Les arbitres sont à indemnisés par les clubs sur tous les matchs en U20 / U19 / U17
Sur les autres catégories U15 / U13, il y aura une péréquation en fonction des équipes engagées.
Donc pas règlement le jour du plateau.

FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE – 2 EME SESSION – SAISON 2023 / 2024

A L'ATTENTION des Clubs et Candidats

RDV le ***samedi 27 janvier 2024 à 8h30***

Au DISTRICT de FOOTBALL de SAVOIE -MAISON DES SPORTS
90 rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY

Informations pratiques :

- ***Le stage est en demi-pension***
- *Horaires : 8H30 – 17h30*
- ***La participation à l'intégralité du stage est obligatoire.***

Prière d'amener :

- *Tenue adaptée aux conditions atmosphériques (parka, coupe- vent…)*
- *Survêtements*
- *Maillots, short, chaussettes, Chaussures de football*
- *Protège-tibias obligatoires*
- *1 paire de baskets*
- *1 gourde ou bouteille d'eau individuelle*
- *Nécessaire pour la douche* (stade)
- *Nécessaire pour la prise de notes*

GROUPEMENT ARBITRAGE – D1, D2, ASS – SAISON 2023 / 2024

Dates de convocation officielle pour les arbitres : ***Groupes D1 – D2 - ASS***
Le vendredi 15 mars 2024 de 19h00 à 22h00,
RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY

Sont convoqués ***les arbitres D1 – D2 – ASSISTANT SPECIFIQUE DISTRICT***

Mrs Engin ACARER (YENNE), Aissa BEKSAS (CHY SAVOIE FOOTBALL), Emmanuel BONTRON (LA CHAMBOTTE), Bernard CAMUS (HAUTE TARENTAISE), Cédric CROZIO (JSC), Tayfun DURMAZ (AIX LES BAINS), Christophe DUPAYS (DRUMETTAZ), Antony GROS (Indépendant), Loic LEROUX (FUTSAL LE BOURGET), Furtado MENDES VARELA (Grignon), Ernest PICQUE (indépendant), Faical REMILI (VAL D'HYERES), Jérôme SOLTYSIAK (AIGUEBELLE), Gérard SOTO (LA RAVOIRE).

Mrs Salim ABADDAR (C A M), Chemchedine BOUCHELAGEM (AIX LES BAINS), Damien BOUCHER (MONTMELIAN), Laurent CABY (MONTMELIAN), Jamal CHAMMY (DRUMETTAZ), Ramzi EL BAOUCHI (LA CHAMBOTTE), Sébastien FOUCAUD (TARENTAISE), Mehmet KARABULUT (AIX LES BAINS), Abdelhamid MEGUIRECHE (AIX LES BAINS), Laurine MEUNIER (YENNE), Rayane MESRARI (ST BALDOPH), Benoit MISSON (BOZEL), Ibrahim OUMOURI (CSF)

Mrs Fabien EXCOFFIER (U O ALBERTVILLE), Samir KAHOUL (COGNIN SPORT), Youssef LAMHIDI (AIX LES BAINS), Sauveur MICALLEF (indépendant), Romuald PINET (HAUTE TARENTAISE),

Lors de cette matinée,
Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs
pour une uniformisation arbitrale

REGROUPEMENT ARBITRAGE – D3, D4, D5, STAGIAIRES – SAISON 2023 / 2024

Dates de convocation officielle pour les arbitres : ***Groupes D3 – D4 – D5 - STAGIAIRES***
samedi 23 mars 2024, Le samedi matin de 8h30 à 13h00,
RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY

Sont convoqués ***les arbitres D3 – D4 –D5 - STAGIAIRES SENIORS***

Mrs Mohamed ACHALHI (JSC), Abdessamad AIT-KHOUYA (ST BALDOPH), Mohamed AYARI (CSF), Ali BOUBAKER (PONTOISE), Didier CAUCHETEUX (ST REMY), Bilal CHAFAI (MERCURY), Badr CHAMMY (DRUMETTAZ), Daniel DESMARIEUX (CHARTREUSE GUIERS), Hamza DUMANDAG (CSF), Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE), Yan LAMBERLIN (LA CHAMBOTTE), Ahamada MADI (indépendant), Jacky MESTACH (MODANE), Abdelghani MOURCHAD, Benoit TASSARD (CŒUR DE SAVOIE), Robin VERDOYA (LA CHAMBOTTE), El Hadyi AW (CSF), Remi BENOIT (LA BATHIE), Jéremy ALIX/CHOSSAT (LA CHAUTAGNE), Nauram ANLI (BARBERAZ)

Mrs Mohamed AMLIL (U O A), Christ BERTHE (NIVOLET), Soriba CHERIF (C S F), Abdulkhadir DENIZ (BARBERAZ), Farid DJEHICHE (CHARTREUSE GUIERS), Youssef FOUAZI (JSC), Kamal GHAZI-FAKHR (APREMONT), Mustapha HAMADI (PORT CROIX ROUGE), Emmanuel PERRON (indépendant), Youssef RHIFARI (JSC), Mohamed SMAILI (PONTOISE), Hervé VANNESPENNE (LA ROCHETTE), Jean-Francois PERROUSE (DOMESSIN), Fabrice HAND (MONTMELIAN)

Mrs DJIBA (BARBERAZ), Guillaume MARTIN (HAUTE TARENTAISE), Ismael BELAROUCI (NIVOLET), Laurent DENEUX (LAISSAUD), Laura LEDET (LA CHAMBOTTE), Johnny MULLER (SUD LAC), Mohammed RAHHALI (CHARTREUSE GUIERS

Lors de cette matinée,
Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs pour une uniformisation arbitrale

DATES A RETENIR - SAISON 2023 / 2024

- Samedi 27 janvier et dimanche 28 janvier 2024 : Formation Initiale d'arbitrage
- Lundi 29 janvier 2024 : Réunion du CD et CDA
- Samedi 03 février 2024 : Formation Initiale d'arbitrage
- Lundi 05 février 2024 : Réunion de CDA
- Lundi 12 février 2024 : Réunion de CDA
- Lundi 19 février 2024 : Réunion de CDA
- Lundi 26 février 2024 : Réunion du CD et CDA
- Lundi 04 mars 2024 : Réunion de CDA
- Lundi 11 mars 2024 : Réunion de CDA
- Vendredi 15 mars 2024 : Regroupement des Arbitres Séniors D1 – D2 – ASSISTANT
- Lundi 18 mars 2024 : Réunion de CDA
- Samedi 23 mars 2024 : Regroupement des Arbitres Séniors D3 - D4 - D5 – STAGIAIRES

COSEEC France
Sols et Equipements Sportifs
17 impasse de la pierre à feu
PAE Les Grandes Vignes
74330 LA BALME DE SILLINGY
Tél : 04 50 68 84 28

COMMISSION FAFA

Lundi 22 janvier 2024

Notes aux clubs FAFA - Emploi

A compter de la saison prochaine, les modalités de dépôt des dossiers vont évoluer. Ainsi, il y a désormais un quota par ligue, et donc par district (1 dossier peut-être 2 pour la Savoie). De ce fait, il est plus que jamais **extrêmement important que les clubs constituent leur dossier pour fin mars 2024**. Ceci pour des embauches prévues à compter de juillet 2024. Le président reste à votre disposition pour la constitution des dossiers.

Notes aux clubs FAFA - Equipement

Pour les dossiers FAFA équipement, les clubs doivent informer le district et commencer à « monter » les dossiers avant le 31 janvier 2024. A cette date, nous effectuerons la ventilation de la subvention de la Savoie entre les dossiers reçus et dument complétés.

DRUMETTAZ : votre dossier semble complet. En cours d'instruction.
Le montant alloué sera déterminé au 31 Janvier 2024.

LA MOTTE SERVOLEX : Votre dossier concernant l'éclairage LED est incomplet. Il manque la fiche projet dûment complétée, la délibération de la mairie, par ailleurs, merci de nous dire la date approximative des travaux.

LE PONT : Votre dossier concernant l'éclairage LED semble complet.
Il est transmis à la commission régionale pour instruction avec une demande de subvention de 3 600€

CHARTREUSE – Terrain Entre Deux Guiers éclairage LED : Votre dossier semble complet, en cours d'instruction.

LE BOURGET DU LAC - Terrain André SANDON :
La commission enregistre votre réponse.
Votre dossier semble complet, en cours d'instruction.
La subvention de 80 % est le maximum autorisé par la loi et en aucun cas le taux du FAFA.
Pour ce qui concerne le projet de drainage (projet N° 6), le taux maximum de subvention est de 20 % plafonné à 15 000 Euros.
De plus cela dépend du budget alloué au District.
La répartition entre les projets de Savoie se fera au 31 Janvier 2024.

FC LAISSAUD : en attente retour documents

AS UGINE : en attente retour documents

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2023/2024. La répartition s'effectuera au début de l'année 2024 (31 janvier 2024).

COMMISSION DÉPARTEMENTALE Des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 22 janvier 2024

terrain@savoie.fff.fr

Présent : Denis CRESTEE

A l'intention des clubs

Quelques rappels

Durée de validité du classement d'un éclairage
Contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôles des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 et E7 avec des sources à LED.
Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Informations Fédérales
Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir le certificat d'entretien et de conformité.

Installations sportives
Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021) la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5. (article 6.3 page 62)

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN- FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT MARS LA BRIERE

Zone de sécurité
Pour les installations sportives une surface de 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. **Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle**.

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe

de France, Tournoi, etc…). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident. L'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peur être suffisante.

CONTROLES PERIODIQUES DES AIRES DE JEUX & DESEQUIPEMENTS SPORTIFS.
Les exigences essentielles.

Le tableau ci-dessous vous indique la fréquence des contrôles à prévoir sur les principauxéquipements ludiques et sportifs.

Ces références et fréquences vous sont communiquées à titre indicatif et peuvent varier enfonction des mises à jour des textes officiels et des conditions d'utilisations de vos équipements.

Equipements	Référentiels	fréquence des contrôles	Documents de contrôle
Buts (foot, hand, hockey, basket) équipements sportifs de proximité (terrains multisports avec enceintes).	**Décrets 2016-481, 2007-1133 et 96-495** code du sport **(Art. R322.19 à 26)** (+**Norme EN 15312** équipements sportifs de proximité).	1. Essais sous charge à l'installation et tous les 2 ans. 2. Contrôle opérationnel : semestriel minimum et trimestriel si équipements en accès libre : Plan de contrôle / maintenance	Rapport de contrôle et d'essais par personne compétente. Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire (ex. main courante,…).
Aire de jeux. Jeu de plein air. Bac à sable.	**Décret 96-1136, Normes EN 1176-1 à x** et **EN 1177.** **Décret 94-699, Normes EN 1176-1 à x.** **Norme FD S54-206.**	1. **Contrôle avant mise en service.** 2. **Contrôle principal annuel.** 3. Contrôles intermédiaires (conseillé chaque trimestre : Plan de contrôle/maintenance).	**Rapport de contrôle par personne compétente.** Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire.
Parcours sportifs/santé. Equipement d'entraînement physique (fitness) de plein air. Mur d'escalade.	**Norme FD S52-903.** **NF EN 16630** **Art. L221-1** du code de la consommation. **Norme EN12572.**	Les équipements mis à disposition doivent être sécurisés (dispositions à prendre par le gestionnaire selon les instructions du constructeur repris dans un plan de contrôle/maintenance). **Fréquence : une fois par an** (selon les constructeurs et la **FIFAS**).	Document au choix du gestionnaire (enregistré à minima sur main courante ou sur une fiche de contrôle). **Par personne compétente (selon FIFAS).**
Fixations des agrès de gymnastique (au sol, par rail ou fixations hautes).	**Art. L221-1** du code de la consommation. **Norme NF S52-400.**	1. Contrôle à l'installation. 2. Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Certificat de conformité ou d'essais par **installateur ou personne compétente.** Contrôle périodique : Document au choix du gestionnaire.
Agrès de gymnastique Appareil de musculation.	**Art. L221-1** du code de la consommation + Normes.	Les agrès doivent être sécurisés. Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Matériel amortissant (tapis et matelas).	**Art. L221-1** du code de la consommation + **Normes P90-311** et **P90-312.**	Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Matériel éducatif de motricité.	**Norme NFS54-300.**	1. **Contrôle à l'installation.** 2. **Contrôle périodique annuel.**	**Rapport de contrôle par personne compétente.**
Volley-ball, tennis.	**Art. L221-1** du code de la consommation	Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Buts de rugby, football américain et autres.	**Art. L221-1** du code de la consommation **Normes NF S52-409.**	1. **Essais à l'installation et tous les 2 ans.** 2. **Contrôle principal :** défini par le gestionnaire. 3. **Contrôles intermédiaires (conseillé chaque trimestre : Plan de contrôle/maintenance).**	Rapport de contrôle et d'essais par personne compétente. Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire (ex. main courante,…).
Piste de sports à roulettes et BMX (Skate-park,…).	**Art. L221-1** du code de la consommation. **Norme EN14974.**	**Contrôle principal annuel.**	**Rapport de contrôle par personne compétente.**

Personne compétente : "qualifiée/expérience en vérification, pratiquant habituellement le métier"

Nota : Pour une information exhaustive se reporter aux référentiels officiels au dernier indice et aux notices constructeurs.

Dossiers en cours

Stade Municipal - APREMONT :
La Commission des Terrains est dans l'attente de la confirmation de l'installation d'une main courante sur le terrain pour finaliser le dossier, pour un classement en T6 **(date butoir le 01/02/2024)**. ***DERNIER RAPPEL***
Avant l'envoi du dossier à la Commission des Terrains et Installations Sportives de la Ligue.

Stade Municipal – BARBERAZ :
La Commission des Terrains est toujours dans l'attente de la confirmation de la mise en conformité des zones de sécurité à 2,50 m et de la hauteur des buts, pour finaliser le classement du terrain **(date butoir le 01/02/2024).** ***DERNIER RAPPEL***
Avant l'envoi du dossier à la Commission des Terrains et Installations Sportives de la Ligue.

Stade Maxime PAUTOT – BOZEL :
La Commission des terrains, prend note de la réhabilitation du stade en terrain synthétique et la réfection de l'éclairage et fait parvenir le dossier fourni par vos soins à la Commission des terrains de la Ligue.
Nous restons à votre disposition pour le suivi de ce dossier.

Stade Montmain – UGINE :
Comme convenu, la Commission reste à la disposition de la Mairie d'UGINE pour contrôler le nouvel éclairage en LED.
Concernant le projet de nouveaux vestiaires sur le stade de Montmain, la Commission reste à votre disposition pour vous aider à monter ce dossier.

Stade des Glières – QUEIGE :
Suite à notre entretien téléphonique du 28/11/2023, La Commission des Terrains prend note des travaux qui seront effectués et nous restons à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier.

Stade Municipal – DOMESSIN :
Nous attendons la fin des travaux des nouveaux vestiaires pour nous rendre sur le terrain pour effectuer une visite pour le classement de votre terrain.
La Commission reste à votre écoute.

Stade Municipal – LA BRIDOIRE :
La Commission vous contactera pour renouveler le classement de l'installation prévue pour la saison en cours.

Stade Maurice REY 2 – LA CROIX DE LA ROCHETTE :
La Commission vous contactera pour finaliser l'éclairage et en même temps discuter pour étudier les projets de travaux d'installation d'un 2ème vestiaire arbitre.

Stade Bertaïola – CHALLES LES EAUX :
La Commission des Terrains est toujours dans l'attente des documents demandés pour le nouvel éclairage afin d'effectuer les mesures.

Stade Jean Claude ROCCA – LA PLAGNE TARENTAIRE :
La Commission vous contactera pour prendre rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain, pour un renouvellement.

Stade Albert MARTIN – BOURG ST MAURICE :
Comme convenu, la Commission contactera la Mairie de BOURG ST MAURICE et le club, pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade La MALADIERE – AIME LA PLAGNE :
Après contact avec le club du FC HTE TARENTAISE, nous prenons note que c'est une création d'un nouveau terrain synthétique et d'un nouvel éclairage LED.
La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les nouvelles demandes de classement.

Stade Philippe BASSO – ENTRELACS :
La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Marcel FAURE-BRAC – ST MICHEL DE MAURIENNE :
Comme convenu, la Commission contactera la mairie de ST MICHEL DE MAURIENNE et le club pour fixer un rendez-vous pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade Roger MAILLET – ST PIERRE DE BELLEVILLE :
La Commission vous contactera et pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Albert SERRAZ 1 – MONTMELIAN :
La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade du MARAIS 2 – LAISSAUD :
Dossier en cours pour demande d'homologation pour le terrain et d'un éclairage sur le terrain d'entraînement pour un niveau T 7.

Stade Charles BATON – ST BERON :
Suite à la visite de La Commission des Terrains, nous prenons note d'une demande de travaux pour le passage d'un éclairage en LED.
Nous restons à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 22 janvier 2024

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET
Présents non élus : Mohamed DAIF - Mario LAURENCIN - Sophie LEFEVRE - Francis MOREL BIRON.

REPONSE AU CLUB

FC ST BALDOPH :
La commission répond à votre courriel. L'audition du 29 janvier 2024 est maintenue. Le dossier ayant été soumis à instruction, la procédure doit suivre son cours.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».
La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

Secrétaire de la séance,
Francis MOREL BIRON

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.
Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35 € par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline et d'Appel Disciplinaire du 22 janvier 2024 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	**Compétition**	**Rôle**	**Nom de club**	**Date match**	**Libellé décision**	**Date d'effet**
22/01/2024	Minimes U15 D1	Joueur	ENT. S. DE TARENTAISE	26/11/2023	2 MF dont Auto+1 match avec sursis	27/11/2023
22/01/2024	D3	Joueur	F.C. VILLARGONDRAN	17/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	29/01/2024
22/01/2024	Cadets U17	Joueur	FC DE HAUTE TARENTAISE	25/11/2023	CA -SANCTION ANNULEE	22/01/2024
22/01/2024	D3	Joueur	U.S. GRIGNON	17/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	29/01/2024
22/01/2024	D3	Joueur	U.S. GRIGNON	17/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	29/01/2024
22/01/2024	Cadets U17	Joueur	FC DE HAUTE TARENTAISE	25/11/2023	CA - Auto Suffisant	25/11/2023

ANNEXES

- Rencontres FUTSAL
- Amendes
- Lettre du président de la FFF « Les problématiques de Laïcité »
- Imprimé demande Médailles Ligue LAURA FOOT